



Politique environnementale interne

Ville de Beaupré

Juillet 2013

TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	1
1 Énoncé de principe	1
2 Champs d'application.....	1
3 Portée de la politique.....	1
4 Objectifs	2
4.1 Directives d'achat.....	2
4.2 Utilisation du papier	2
4.3 Gestion des matières résiduelles	2
4.4 Gestion des matières dangereuses	3
4.5 Efficacité énergétique.....	3
4.6 Qualité de l'air et émissions de GES.....	3
4.7 Gestion de l'eau.....	3
5 Rôles et responsabilités	4
5.1 Direction générale	4
5.2 Les services municipaux	4
5.3 Les organismes.....	4
6 Mise en oeuvre et gestion de la politique.....	5

ANNEXES

Annexe 1 : Plan d'action

Préambule

La Ville désire mettre en application une politique environnementale interne afin de démontrer clairement son intérêt pour les problématiques environnementales actuelles et constituer un exemple sur lequel pourront se fier ses citoyens et l'ensemble des municipalités en matière de gestion environnementale. Cette politique s'inscrit directement dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et démontre la volonté de la Ville de mettre en application des pratiques durables.

1 Énoncé de principe

Par la mise en application de cette politique, la Ville a comme objectif l'instauration de pratiques de gestion environnementale internes qui sont non seulement respectueuses des lois environnementales et qui cadrent avec le principe des 3RV-E¹, mais qui vont au-delà des normes déjà établies afin d'accroître progressivement la culture environnementale.

2 Champs d'application

La politique environnementale s'applique à tous les employés et organismes de la ville de Beaupré. Elle précise les droits et obligations des employés et des organismes et détermine leurs responsabilités en ce qui concerne sa mise en oeuvre.

3 Portée de la politique

Cette politique donne des orientations relatives aux actions que pourra entreprendre la Ville afin de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement. Elle est accompagnée d'un plan d'action qui identifie les directives à entreprendre en regard des principaux champs d'activités et des pratiques en cours dans l'organisation. Elle se veut globale et propose une meilleure gestion de tous les éléments qui ont un impact sur l'environnement en fixant des objectifs pour différents secteurs.

Certaines directives ne font que confirmer les bonnes pratiques déjà établies au sein de l'organisation, d'autres impliquent des changements d'habitudes, tandis que d'autres nécessitent des améliorations technologiques. Malgré la diversité des actions encouragées par

¹ Le sigle « 3RV-E » signifie la Réduction, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination, soit les actions constituant le principe de gestion intégrée des matières résiduelles au Québec.

cette politique, ces dernières vont toutes dans la même direction, celle de l'amélioration constante de la gestion environnementale de la ville.

Il est cependant à noter qu'afin de respecter le principe de développement durable auquel la municipalité adhère, l'aspect économique doit également être pris en considération lors de l'application des énoncés de la politique. Cela dit, la politique d'achats en vigueur prévaut sur celle-ci et les facteurs d'ordre financier devront être pris en considération lors de la mise en œuvre du plan d'action.

4 Objectifs

Dans une optique de préservation des ressources et de saine gestion des matières résiduelles, la politique dicte les orientations à suivre dans les domaines suivants.

4.1 Directives d'achat

La Ville favorise l'acquisition de produits qui permettent de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement. Elle privilégie l'achat de produits dont les procédés de fabrication ou de production sont respectueux de l'environnement et prend en considération la nature et la quantité de matières résiduelles que ceux-ci engendrent. Les directives d'achat visent donc à établir des repères qui aideront à déterminer, à l'heure de choisir quoi acheter, l'option la plus écologique. La politique s'applique sur tous les achats municipaux, comprenant l'équipement, le matériel et les services professionnels. Étant donné la vaste étendue des activités de la ville, les directives d'achats concernent plusieurs éléments allant des biens aux services.

4.2 Utilisation du papier

Abritant essentiellement des bureaux, l'hôtel de ville de Beaupré est un endroit où le papier constitue un outil de travail pour les employés. Afin de procéder en suivant l'ordre des 3RV-E, la politique vise d'abord la réduction du nombre d'impressions, le réemploi du papier, et finalement le recyclage du papier.

4.3 Gestion des matières résiduelles

La ville de Beaupré aspire à un taux de récupération et de recyclage de 70 % pour l'ensemble des matières résiduelles produites sur son territoire d'ici 2016. Un objectif ambitieux, mais qui est toutefois réaliste considérant la disponibilité d'un écocentre accessible à la population où les matières qui ne sont pas récupérées par la collecte sélective peuvent être déposées. La ville se doit de montrer l'exemple en mettant en application les pratiques qu'elle recommande à ses

citoyens. Toujours en conformité avec le principe des 3RV-E, les directives privilégient d'abord le réemploi, ensuite le recyclage, puis la valorisation.

4.4 Gestion des matières dangereuses

Les matières dangereuses utilisées par la ville se retrouvent au garage municipal, à la station de traitement des eaux usées, à l'usine de production d'eau potable, à l'usine de traitement des eaux de lixiviats et à la piscine municipale. Les habitudes de gestion de ces matières sont déjà respectueuses de l'environnement, mais la politique propose quelques directives supplémentaires dans le but de réduire au maximum les impacts environnementaux. Elles visent la réduction de l'utilisation des matières dangereuses et leur remplacement par des substances moins toxiques, ainsi que leur récupération sécuritaire dans le but de les recycler ou de les éliminer sans atteinte à l'environnement.

4.5 Efficacité énergétique

Toujours dans le but de préserver l'environnement, la municipalité s'engage à accroître l'efficacité énergétique de ses bâtiments et en particulier le chalet des loisirs. Certains bâtiments municipaux sont érigés depuis plus de 50 ans. Les matériaux et technologies ayant beaucoup évolué depuis leur construction, ces bâtiments nécessitent certains investissements pour améliorer leur efficacité énergétique. La Ville devra faire des choix judicieux dans les investissements à venir sur les édifices, principalement dans le but d'éviter le gaspillage d'énergie. En ce qui concerne la construction de nouveaux bâtiments, elle intégrera des standards élevés d'efficacité énergétique tant dans les plans de construction que dans le choix des matériaux et équipements.

4.6 Qualité de l'air et émissions de GES

La ville de Beupré a la chance d'avoir l'abondance de l'air pur. Afin de préserver le privilège de toujours pouvoir respirer un air sain et de minimiser l'impact des activités municipales sur les changements climatiques, la politique présente une série de pratiques qui permet une réduction des émissions de contaminants et de GES. La Ville s'engage donc à mettre en œuvre diverses actions concernant le secteur des transports. La Ville a d'ailleurs déjà réalisé son inventaire des gaz à effet de serre.

4.7 Gestion de l'eau

L'eau est une richesse des plus précieuses et constitue pour la ville de Beupré une caractéristique locale exceptionnelle. En effet, le territoire de la ville est bordé par le fleuve Saint-Laurent et surplombe la rivière Sainte-Anne-du-Nord. La Ville se doit d'adopter des

pratiques qui ont pour but de protéger ses cours d'eau, d'autant plus que la rivière Sainte-Anne-du-Nord est la source d'eau potable de la ville. Ainsi, la Ville met en œuvre des actions qui permettent de préserver la quantité et la qualité de l'eau disponible pour la consommation. Elle s'engage à gérer cette ressource de façon responsable, aussi bien pour en éviter le gaspillage que pour protéger la qualité de ses milieux aquatiques exceptionnels.

5 Rôles et responsabilités

Afin d'assurer l'application et le suivi de la politique et son plan d'action, les rôles et responsabilités sont clairement définis.

5.1 Direction générale

L'application de la présente politique est sous la responsabilité de la direction générale qui fera appel à la contribution des différents services de la ville. La direction générale veille à la mise en œuvre du plan d'action, c'est-à-dire qu'elle assure son suivi en mesurant certains indicateurs, en suivant la réalisation des actions proposées et en recueillant les avis le concernant. Elle est également autorisée à modifier le plan d'action afin de l'adapter aux éventuelles problématiques et autres événements pouvant survenir.

5.2 Les services municipaux

Les services de l'administration, des loisirs, de l'urbanisme, de l'incendie, des travaux publics et de l'hygiène du milieu doivent appliquer la politique et son plan d'action. Les directeurs de chaque service sont responsables de transmettre les directives à leurs employés et de faire en sorte qu'elles soient respectées. À la demande de la Direction générale, ils sont également responsables de produire un rapport faisant état de la réalisation d'actions en mentionnant les moyens entrepris, les embûches rencontrées s'il y a lieu, et les futures actions qui seront menées.

5.3 Les organismes

Les organismes reconnus par la municipalité doivent connaître la politique et mettre en application son plan d'action. En date du 1^{er} janvier 2013, ces organismes sont :

- Le Comité consultatif d'urbanisme
- Le Comité intermunicipal de sécurité incendie
- Le Comité intermunicipal d'assainissement des eaux usées
- Le Comité intermunicipal de la bibliothèque
- Le Comité intermunicipal du service de déneigement
- Le Comité intermunicipal des loisirs (camp et relâche)

6 Mise en oeuvre et gestion de la politique

À la fin du mois d'octobre de chaque année, dans le cadre des travaux de préparation budgétaire, les directeurs de chaque service produiront ensemble un rapport sur les actions entreprises dans le but d'atteindre les objectifs, les problématiques rencontrées, les frais ou économies associés, ainsi que les améliorations à apporter au plan d'action. Il sera possible d'apporter des modifications à la politique après deux ans d'application, alors que le plan d'action pourra être bonifié de façon continue à partir du moment de sa mise en oeuvre.

ADOPTÉE le 8 juillet 2013.

Pierre Renaud, maire suppléant

Johanne Gagnon, greffière

ANNEXE 1

PLAN D'ACTION

Poursuivre : Déjà établi - en assurer la continuité

Court terme : entre 1 et 12 mois Moyen terme : entre 1 mois et 3 ans Long terme : entre 3 et 5 ans

Objectifs	Thèmes	Directives	Exemples	Priorité	Responsable
Privilégier l'achat de biens ayant le plus faible impact environnemental possible.	Papier	Dans la mesure du possible et si à coût égal ou moindre, le papier dont la ville fait l'acquisition pour les photocopieurs et imprimantes devrait contenir au moins 30 % de fibres post-consommation, avoir été fabriqué à l'aide d'un procédé sans chlore et être certifié FSC.	Se procurer du papier 30 % de fibres post-consommation.	Court terme	Administration et travaux publics
		Dans la mesure du possible et si à coût égal ou moindre, le papier entête, les enveloppes, les formulaires et les bons de commandes devraient contenir des fibres post-consommation.	Aviser les entreprises en charge de produire les enveloppes et les papiers entête que ces derniers doivent être faits de fibres post-consommation.	Court terme	Administration
		Le papier hygiénique et le papier essuie-tout devraient être fait de fibres recyclées à 100 %, être blanchi sans chlore et être certifié.	Faire l'achat de papier hygiénique et essuie-tout 100 % recyclé	Poursuivre	Tous les services
		Les dépliants, les périodiques ou tout autre document de communication produit pour la ville devrait contenir au moins 30 % de fibres post-consommation.	Spécifier aux entreprises en charge de produire des documents pour la ville tel le journal L'À Propos que les impressions doivent être faites sur un papier contenant au moins 30 % de fibres post-consommation.	Poursuivre	Administration
	Vaisselle	La ville et ses organismes devraient éviter d'utiliser de la vaisselle jetable.	Toujours mettre à disposition de la vaisselle réutilisable à l'intérieur de l'hôtel de ville et aux autres bâtiments équipés d'éviers.	Poursuivre	Tous les services

Objectifs	Thèmes	Directives	Exemples	Priorité	Responsable
			Lors d'évènements extérieurs ne permettant pas l'utilisation de vaisselle réutilisable, privilégier la vaisselle compostable et s'assurer qu'elle puisse être compostée. En dernier recours, utiliser de la vaisselle recyclable et s'assurer qu'elle soit propre avant d'être récupérée.	Moyen terme	Loisirs
		Les traiteurs engagés par la ville devraient offrir des alternatives à la vaisselle jetable.	Demander aux traiteurs qu'ils offrent de la vaisselle réutilisable, compostable ou recyclable.	Moyen terme	Loisirs
	Véhicules	Les véhicules dont la municipalité fera l'acquisition devraient être peu polluants et préférablement avoir une faible consommation d'essence.	S'il faut remplacer un des petits véhicules, le faire en faisant l'acquisition d'un véhicule à haut rendement énergétique (sous réserve des coûts supplémentaires que cela occasionnent)	Long terme	Travaux publics
	Appareils électriques et électroniques	Les nouveaux appareils devraient être économiseurs d'énergie.	S'il est nécessaire de remplacer des appareils, les remplacer par d'autres portant le logo ENERGY STAR lorsque cela est possible.	Poursuivre	Direction générale
	Emballage	La ville devrait porter attention afin de ne pas acheter de produits suremballés.	Privilégier l'achat en vrac et les grands formats aux emballages individuels lorsque la quantité nécessaire le permet.	Poursuivre	Tous les services
Réduire la consommation de papier.	Réduction du nombre d'impressions	L'utilisation des médias électroniques devrait graduellement remplacer celle du papier.	Échanger des courriels plutôt que des lettres ou des communiqués en papier.	Court terme	Tous les services
			Effectuer les corrections directement sur les documents en version électronique en utilisant la fonction Insertion de commentaires de Microsoft Word.	Court terme	Tous les services

Objectifs	Thèmes	Directives	Exemples	Priorité	Responsable
			Utiliser les canons lors des séances du conseil, des réunions et des consultations plutôt que distribuer des documents papier.	Court terme	Direction générale
			Évaluer la possibilité d'introduire le conseil sans papier	Court terme	Direction générale
			Évaluer la possibilité d'offrir un service d'inscription aux loisirs en ligne	Court terme	Direction générale et loisirs
			Offrir aux citoyens de recevoir leurs comptes de taxes par courriel.	Long terme	Direction générale et administration
			Évaluer l'option la plus économique pour l'émission des permis en ligne	Moyen terme	Direction générale et urbanisme
			Envoyer les talons de paie en version électronique pour éviter la distribution d'enveloppes.	Poursuivre	Administration
			Envoyer les confirmations de taxes par fax avec l'assistant intégré au photocopieur pour éviter d'imprimer	Poursuivre	Administration
		La gestion des dossiers devrait nécessiter moins de papier.	Éviter de dédoubler les copies de dossiers dans le système de classement.	Poursuivre	Tous les services
			Utiliser davantage le classement électronique des dossiers pour lesquels il n'y a aucune obligation légale obligeant l'archivage en papier (copies de lettres, copies de résolution, copies de règlements, factures).	Poursuivre	Tous les services
			Instaurer un système de gestion des courriels qui évite de les imprimer.	Poursuivre	Tous les services

Objectifs	Thèmes	Directives	Exemples	Priorité	Responsable
		Lorsqu'il est nécessaire d'imprimer un document, cela devrait se faire recto-verso.	Programmer l'impression recto-verso par défaut sur tous les ordinateurs.	Court terme	Tous les services
	Réemploi du papier	Les feuilles qui n'ont pas été imprimées au verso devraient être réemployées.	Faire de nouvelles impressions au verso. Découper les feuilles afin de s'en servir comme bloc-notes.	Court terme Poursuivre	Tous les services Tous les services
	Recyclage du papier	Les employés devraient avoir accès en tout temps à des contenants servant à récupérer le papier, qui est acheminé vers un centre de tri.	Installer des contenants de récupération aux endroits stratégiques, notamment dans les espaces publics intérieurs et extérieurs.	Poursuivre	Tous les services
Détourner de l'incinération toutes les matières résiduelles pouvant être récupérées.	Plastique, verre, métal et fibres	L'accessibilité de contenants permettant la récupération de ces matières dans les lieux publics devrait être assurée à l'intérieur comme à l'extérieur.	Installer des contenants de récupération	Court terme	Tous les services
	RDD	Les résidus domestiques dangereux provenant de l'entretien ménager des bâtiments et équipements municipaux doivent toujours être acheminés vers un endroit qui en fait la récupération ou l'élimination selon les normes.	Envoyer les produits d'entretien ménager à l'écocentre.	Poursuivre	Tous les services
		Les tubes fluorescents et les ampoules fluocompactes doivent être récupérés.	Envoyer les fluorescents et les fluocompactes à l'écocentre.	Court terme	Tous les services
		Les piles domestiques doivent être déposées dans un collecteur de pile ou à l'écocentre.	Installer un collecteur de piles à l'hôtel de ville et au garage municipal	Poursuivre	Travaux publics
		Les cartouches d'encre devraient être déposées dans les boîtes prévues à cet effet	Utiliser la boîte prévu pour la récupération des cartouches Toshiba	Poursuivre	Administration
	Matériel électronique	Les ordinateurs, téléviseurs, téléphones et autres devraient être acheminés à l'écocentre et remis à des organismes offrant un service de réemploi.	Signer une entente avec un organisme de réemploi afin qu'il vienne collecter le matériel informatique à l'écocentre.	Poursuivre	Travaux publics

Objectifs	Thèmes	Directives	Exemples	Priorité	Responsable
	Monstres ménagers	Ils devraient être réemployés ou leurs matériaux recyclés.	Envoyer les monstres à un des organismes offrant des services de réemploi répertoriés par la CMQ ou à l'écocentre.	Long terme	Travaux publics
	Matériaux de construction et matériaux d'excavation	Ces matières devraient toujours être envoyées à l'écocentre.	Envoyer les matériaux à l'écocentre.	Poursuivre	Travaux publics
Rendre nul l'impact environnemental de l'utilisation de matières dangereuses.	Antigel	L'antigel usé doit être collecté par une entreprise enregistrée ou envoyé à l'écocentre	Évaluer s'il est préférable de faire collecter l'antigel par une entreprise ou l'envoyer à l'écocentre.	Poursuivre	Travaux publics
	Bouteilles aérosols	Les bouteilles aérosols utilisées doivent être acheminées à l'écocentre, mais il est préférable d'éviter leur utilisation.	Acheminer régulièrement les bouteilles aérosols vides à l'écocentre.	Poursuivre	Travaux publics
			Faire l'achat de produits applicables au pinceau.	Poursuivre	Travaux publics
	Batteries automobiles	Les batteries automobiles doivent être collectés par une entreprise enregistrée ou envoyés à l'écocentre.	Vérifier les enregistrements de l'entreprise qui collecte les accumulateurs au garage municipal.	Poursuivre	Travaux publics
			Évaluer la meilleure option entre le recours à une entreprise et l'envoi à l'écocentre	Court terme	Travaux publics
	Huiles, contenants et filtres usagés	Les huiles, contenants et filtres usagés doivent être collectés par une entreprise enregistrée ou envoyés à l'écocentre.	Vérifier que l'entreprise qui collecte ces items est agréée par la SOGHU.	Court terme	Travaux publics
			Évaluer la meilleure option entre le recours à une entreprise et l'envoi à l'écocentre	Court terme	Travaux publics
			Privilégier l'achat de grands contenants d'huile.	Poursuivre	Travaux publics
	Lave-glace	Les contenants vides devraient soit être réemployés ou récupérés via la collecte	Trouver une utilité aux contenants vides.	Poursuivre	Travaux publics

Objectifs	Thèmes	Directives	Exemples	Priorité	Responsable
		sélective.	S'assurer de la disponibilité des bacs bleus de récupération.	Poursuivre	Travaux publics
	Nettoyants et dégraissants	Les nettoyants et dégraissants doivent être collectés par une entreprise enregistrée.	Le fournisseur du produit doit collecter les nettoyants et dégraissants au garage municipal	Poursuivre	Travaux publics
				Les produits utilisés doivent être non toxique et à faible incidence	Poursuivre
Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux.	Chauffage, climatisation et ventilation	Les thermostats devraient permettre l'efficacité énergétique des bâtiments.	Remplacer les thermostats mécaniques par des thermostats électroniques lorsque c'est possible	Moyen terme	Direction générale
			Programmer les thermostats pour abaisser la température de 3 degrés Celsius lorsque qu'il n'y a personne dans les locaux.	Poursuivre	Direction générale
	Appareils électriques et électroniques	Les appareils devraient consommer le moins d'énergie possible.	S'il faut remplacer les appareils actuels, le faire avec des appareils ENERGY STAR lorsque c'est possible	Moyen terme	Direction générale
			Des mesures de réduction de la consommation d'énergie devraient être adoptées.	Poursuivre	Direction générale
	Éclairage	Les lampes intérieures et extérieures devraient être efficaces énergétiquement.	Remplacer les tubes fluorescents et les lampes par des produits d'éclairage efficaces tels les fluocompactes, les fluorescents T-8 ou des DEL	Poursuivre	Travaux publics
	Isolation	Les fenêtres devraient avoir un bon rendement énergétique.	Advenant qu'il faudrait remplacer des fenêtres, le faire avec des fenêtres ENERGY STAR.	Long terme	Direction générale
	Préserver la qualité de l'air et minimiser les émissions de	Déplacements	Les employés municipaux devraient limiter leurs déplacements.	Organiser davantage des conférences téléphoniques ou des vidéoconférences.	Poursuivre

Objectifs	Thèmes	Directives	Exemples	Priorité	Responsable
GES.			Mieux planifier les commissions afin d'en optimiser les voyages.	Poursuivre	Tous les services
			Optimiser les déplacements pour les inspections.	Poursuivre	Urbanisme
		Le programme de transport collectif déjà en place devrait être encouragé.	Faire davantage la promotion de PLUMOBILE	Court terme	Administration
	Marche au ralenti	Les employés municipaux devraient éviter de laisser tourner le moteur des véhicules inutilement en l'éteignant dès qu'une immobilisation de plus de 30 secondes est prévue. (À l'exception des camions lourds en hiver)	Installer des autocollants dans les véhicules municipaux qui rappellent d'éteindre le moteur lors de l'immobilisation du véhicule.	Court terme	Travaux publics
		Des actions devraient être entreprises afin d'éliminer la marche au ralenti sur le territoire de la municipalité.	Sensibiliser les citoyens à propos des méfaits de la marche au ralenti.	Court terme	Travaux publics
Préserver la qualité et la quantité de l'eau sur le territoire de la municipalité.	<u>Quantité</u> Lavage de la vaisselle	Le lavage de la vaisselle devrait être fait seulement lorsque nécessaire	Utiliser le lave-vaisselle seulement lorsque celui-ci est plein	Poursuivre	Administration
	Toilettes	Les toilettes des bâtiments municipaux devraient consommer peu d'eau.	Si une toilette brise, la remplacer par une toilette à faible débit d'eau	Long terme	Travaux publics
	Arrosage extérieur	L'arrosage des bacs à fleurs et des terrains sportifs ne devrait pas requérir d'eau potable.	Installer des citernes de récupération des eaux de pluies.	Moyen terme	Travaux publics
	Eau de pluie	Les infrastructures municipales devraient permettre de limiter le ruissellement des eaux à travers diverses techniques de rétention des eaux pluviales.	Aménager des ouvrages de rétention et d'infiltration des eaux de pluies dans les stationnements municipaux.	Poursuivre	Travaux publics

Objectifs	Thèmes	Directives	Exemples	Priorité	Responsable
			Améliorer la rétention et la bio filtration des fossés partout sur le territoire de façon à ralentir l'écoulement et à moins surcharger les fossés les plus à l'aval via l'installation de petits seuils ou en laissant pousser la végétation.	Poursuivre	Travaux publics
	<u>Qualité</u> Eaux usées	La performance de l'usine d'épuration des eaux usées et des installations septiques isolées doit être assurée.	Se garder à l'affût des nouvelles technologies afin de continuellement diminuer les rejets en phosphore et nitrate dans les cours d'eau.	Poursuivre	Travaux publics
	Lavage des véhicules	L'eau rejetée pendant le lavage des véhicules devrait être récupérée et traitée adéquatement puisqu'elle contient des contaminants tels des hydrocarbures, des phosphates et des polluants mécaniques.	Laver les véhicules municipaux à l'intérieur du garage plutôt qu'à l'extérieur.	Moyen terme	Travaux publics
	Entretien des rues	L'épandage d'un abrasif pour déglacer les rues devrait avoir peu d'impact sur l'environnement.	Épandre un abrasif uniquement aux endroits où cette pratique est absolument nécessaire et utiliser un mélange contenant une quantité minimale de sel, soit 5 %.	Poursuivre	Travaux publics
		Le nettoyage des rues devrait s'effectuer en minimisant le rejet de contaminants.	Lors du nettoyage avec une balayeuse mécanique, récupérer le sable et le réutiliser ensuite.	Poursuivre	Travaux publics
	Entretien des fossés	Les fossés devraient permettre de minimiser l'apport de sédiments dans les cours d'eau.	Lors de l'entretien, généraliser la pratique visant à n'enlever que le minimum de végétation dans les fossés en appliquant la méthode du tiers inférieur.	Poursuivre	Travaux publics

Objectifs	Thèmes	Directives	Exemples	Priorité	Responsable
			Faire une inspection des fossés avant l'entretien pour déterminer dans lesquels la méthode du tiers inférieur est vraiment nécessaire. Un fauchage du fond peut parfois être suffisant.	Poursuivre	Travaux publics
			Lors de la tonte annuelle du gazon dans les fossés, s'assurer de ne pas couper dans les bandes riveraines des cours d'eau en bordure des routes.	Poursuivre	Travaux publics
			Privilégier un accotement de pelouse sauf dans les endroits problématiques pour lesquels la pierre ou l'asphalte sont nécessaires.	Poursuivre	Travaux publics
	Entretien des espaces verts	L'application du règlement sur les pesticides et les engrais chimiques devrait être renforcée.	Sensibiliser la population à travers des outils de communication.	Poursuivre	Direction générale
			Introduire les normes imposées par le règlement dans les appels d'offres.	Poursuivre	Direction générale
	Travaux de voirie	Les sédiments sur les chantiers de construction devraient être contrôlés.	Installer des barrières à sédiments lors des travaux de voiries et s'assurer de leur état.	Poursuivre	Travaux publics
Renaturaliser la zone perturbée dès la fin des travaux. Si ce n'est pas possible en raison de la saison, étendre de la paille ou une mince couche de compost.			Poursuivre	Travaux publics	
Récupérer ou réutiliser les matériaux	Asphalte	Favoriser l'entreposage de l'asphalte pour la transformation et réutilisation du béton bitumineux	Réutiliser pour les pistes cyclables	Poursuivre	Travaux publics
d'excavation de travaux de voirie et	Sable et gravier	Récupérer et entreposer les sables et graviers	Réutiliser pour matériel de remblai pour fondation supérieure	Poursuivre	Travaux publics

Objectifs	Thèmes	Directives	Exemples	Priorité	Responsable
réfection de réseaux	Matériel de déblai	Réemployer le matériel de classe B	Matériel de sous fondation	Poursuivre	Travaux publics
	Tuyauterie et accessoires	Réutiliser ou recycler <ul style="list-style-type: none"> - Regards - Puissards - Tuyaux - Bornes fontaines 	Conserver les pièces réutilisables. Recycler la fonte, etc.	Poursuivre	Travaux publics

